

# DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVE :

## PROCEDURE À SUIVRE

**Attention : Vous devez impérativement vous référer à la notice du concours pour connaître les dates limites concernant cette procédure.**

**1)** Vous devez déposer, dans les plus brefs délais, **une demande d'aménagement d'épreuve auprès d'un un médecin désigné par la CDAPH** (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) du département dans lequel vous êtes scolarisé(e), et ce, par l'intermédiaire du médecin de l'éducation nationale intervenant dans votre établissement, si vous êtes scolarisé(e) dans un établissement public ou privé sous contrat.

Pour connaître les modalités de dépôt du dossier médical, veuillez-vous adresser à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) de votre département.

**2)** Simultanément, pour améliorer le traitement de votre dossier, vous devez également adresser au Service des Concours à l'adresse suivante :

**Service des concours/demande d'aménagements  
16, rue Claude Bernard  
75231 Paris Cedex 05**

Une **lettre personnelle de demande** comportant obligatoirement les éléments suivants :

- vos coordonnées à savoir : nom, prénom, adresse, téléphone, mail ;
- la voie du concours présenté ;
- le type d'aménagement dont vous auriez besoin à l'écrit et/ou à l'oral ;

Un **certificat médical datant de moins d'un an** d'un médecin décrivant la nature exacte du handicap ou de la maladie chronique et accompagné, le cas échéant, d'un dossier médical (voir pièces constitutives du dossier médical ci-après).

Les documents médicaux devront être insérés dans une 1<sup>ère</sup> enveloppe portant la mention : « dossier médical de M. /Mme *Nom Prénom* et CONFIDENTIEL », elle-même insérée dans une 2<sup>ème</sup> enveloppe comportant la lettre personnelle à adresser au SCAV.

**3)** A réception de **l'avis du médecin désigné par la CDAPH**, vous adresserez au Service des concours (adresse ci-dessus) cet avis.

**4)** Après réception de l'ensemble des pièces demandées le service des concours décidera, s'il y a lieu, des mesures d'aménagement accordées et notifiera sa décision au candidat avant les épreuves.

**Attention : Le respect des dates indiquées dans la notice du concours est impératif, les dossiers de demande d'aménagement d'épreuve transmis en dehors des délais indiqués ne seront pas traités.**

## PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER MEDICAL (à joindre à votre demande d'aménagement)

Afin de faciliter votre démarche pour constituer votre dossier médical, voici quelques précisions concernant les documents attendus par le médecin du concours :

### Si vous présentez une maladie ou une maladie chronique :

- un courrier médical détaillé et **récent (moins d'un an)**, rédigé par le spécialiste qui vous suit, donnant le **diagnostic précis**, le **date d'apparition** de votre maladie, son évolution ainsi que le **traitement** prescrit.

### Si vous présentez un trouble des fonctions cognitives tel que :

*Une dyslexie et/ou une dysorthographe :*

- un bilan orthophonique récent **de moins d'un an**. Les **résultats chiffrés ou scores** obtenus pour les **différents tests utilisés** doivent être impérativement mentionnés.

*Une dysgraphie ou une dyspraxie :*

- un bilan réalisé par le psychomotricien ou l'ergothérapeute récent (résultats des tests utilisés). Eventuellement un bilan neuropsychologique récent s'il a été réalisé ou un courrier du neuro pédiatre qui a pu vous suivre.

### Si vous présentez un déficit auditif :

- un courrier médical de votre ORL récent de moins de deux ans mentionnant le **type de surdité**, le **date d'apparition** de celle-ci, un **audiogramme** et préciser si vous portez un **appareillage auditif**.
- un **bilan orthophonique** récent de moins d'un an le cas échéant si vous demandez des aménagements pour les **épreuves écrites**.

### Si vous présentez un déficit visuel :

- un courrier médical de votre ophtalmologue récent de moins de deux ans mentionnant le type et le degré du déficit.

### Si vous présentez un trouble de la parole ou du langage oral :

- un bilan orthophonique récent. Les tests utilisés pour l'évaluation du langage doivent être impérativement mentionnés.

### PAI/PPS

**Quel que soit le type de déficit ou la pathologie** que vous présentez veuillez joindre à votre dossier les **aménagements dont vous avez pu bénéficier pour le bac** ainsi que le **PAI/PPS** qui a été mis en place **pendant votre prépa**. *Si ce n'est pas le cas merci de le préciser.*

Ce dossier médical est confidentiel et ne sera examiné que par le médecin concours soumis au secret professionnel. Celui-ci peut être amené à vous contacter par mail ou téléphone afin de vous demander, soit des précisions sur les aménagements à mettre éventuellement en place, soit des compléments médicaux.

**Pour rappel, l'ensemble de ces documents doit être inséré dans une enveloppe portant la mention « dossier médical de M. /Mme Nom Prénom et CONFIDENTIEL ».**